

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Surveillance renforcée de la présence de variantes virales de la Covid19 et investigation de deux groupes de cas à risque sur le territoire national

Après la confirmation de 2 nouveaux cas de contamination par le variant VOC 501V2 du SARS-CoV-2 sur le territoire national, les autorités sanitaires renforcent la vigilance pour identifier le plus précocement possible chaque patient contaminé et mettre en place les mesures de protection et de freinage adaptées pour limiter au maximum la propagation de ces variantes virales, plus transmissibles.

Au 14 janvier, **87 cas de contamination par la variante « VOC 202012/01 »** et **4 cas de contamination par la variante « 501.V2 »** ont été confirmés par le Centre national de référence (CNR) des infections respiratoires. Par ailleurs, des investigations sont en cours autour de deux cas d'infection avérés par la variante **501.V2** en Ile-de-France et Pays-de-la-Loire.

- **Point de situation en Ile-de-France**

Un cas de Covid-19 avec variante 501.V2 (« dite sud-africaine »), confirmé après séquençage par le Centre national de référence (CNR), a été **dépisté chez une personne revenant d'un voyage au Mozambique et résidant dans le département du Val-de-Marne**. Cette personne est actuellement hospitalisée.

Dès les résultats du test PCR connus, et avant même l'obtention des résultats du séquençage, **toutes les mesures d'isolement et d'identification des personnes contacts à risque ont été mises en œuvre**. Les mesures de protection ont bien été respectées par l'ensemble des cas contacts à risque, qui continuent d'être suivis par l'Assurance maladie et l'ARS.

Il apparaît d'ores et déjà que **des personnes contacts à risque pourraient vivre dans d'autres départements d'Ile-de-France, ainsi que dans d'autres régions**.

En coordination permanente avec les différentes Agences régionales de santé, et sous l'égide de la Direction générale de la santé, l'ARS Ile-de-France enclenche **une enquête épidémiologique de grande ampleur, qui passera notamment, comme cela a été le cas à Bagneux la semaine dernière, par des opérations de dépistage dans tous les lieux collectifs où évoluent les personnes contact à risque**.

Ce travail engagé dès aujourd'hui va nécessiter la mobilisation de moyens importants, associant tous les acteurs, en particulier les Préfets, les rectorats et les équipes de l'Assurance-maladie, afin d'identifier et de tester l'intégralité des personnes qui ont pu côtoyer la personne porteuse de la souche variante, en France ou au cours de son voyage à l'étranger.

A ce titre, il est rappelé que toute personne revenant d'un voyage à l'étranger et présentant des symptômes doit se faire dépister immédiatement par un test PCR en laboratoire.

**Les mesures les plus protectrices continueront d'être mises en œuvre, en matière de dépistage comme de mesures de gestion, en particulier des dispositifs stricts d'isolement, pour remonter l'intégralité des chaînes de contamination et maîtriser la diffusion des variantes virales actuellement en cours de circulation dans le monde.**

- **Point de situation en Pays-de-la-Loire**

La personne a vraisemblablement contracté le virus lors d'un voyage au Mozambique pendant les fêtes de fin d'année.

**Des cas secondaires, au sein du foyer familial, dans la région de Nantes**, ont été identifiés dans le cadre du contact tracing réalisé par l'ARS des Pays-de-la-Loire et **ont reçu des consignes d'isolement**. Les investigations se poursuivent pour s'assurer de la maîtrise de la chaîne de transmission.

Ce cas est probablement à relier aux autres cas identifiés en Ile-de-France.

Du fait de la circulation de la variante VOC 202012/01 du SARS-CoV-2 dans plusieurs pays d'Europe, et particulièrement au Royaume-Uni, et de la circulation de la variante 501.V2 en Afrique du Sud, un système de détection et de surveillance des cas possibles d'infection ou de portage de variante virale a été mis en place par **Santé publique France et le Centre national de référence, en lien avec l'ensemble des laboratoires d'analyses**. Les laboratoires doivent adresser au CNR pour séquençage, tout résultat de test PCR positif pour une personne revenant du Royaume-Uni et d'Afrique du Sud ou ayant été en contact rapproché avec une personne revenant de ces deux pays, ou tout résultat de test PCR pouvant évoquer la présence d'une variante virale.

**L'enjeu principal des autorités sanitaires est d'identifier le plus précocement possible chaque patient contaminé par une variante virale pour appliquer un isolement strict, rechercher, tester et isoler leurs personnes contacts et éviter la propagation des variantes du SARS-CoV-2 sur le territoire national. Les autorités rappellent l'importance du respect immédiat de l'isolement par toute personne présentant des symptômes évocateurs, par tout cas confirmé de Covid19 et par toute personne contact d'un cas confirmé.**

Des mesures de protection ont été prises pour limiter l'introduction de nouvelles variantes sur le territoire national. Un test sensible et récent avec résultat négatif est obligatoire pour toute personne à destination de notre pays au départ de la Grande Bretagne. Pour l'Afrique du Sud, la présentation d'un test négatif datant de moins de 72h est également obligatoire au départ à destination de la France.

**Contact presse :**

**Direction générale de la santé**

Tél : 01 40 56 84 00

Mél : [presse-dgs@sante.gouv.fr](mailto:presse-dgs@sante.gouv.fr)